Fédération française
des véhicules d'époque

Cahier des charges à respecter pour un musée Ou un autre établissement adhérent pour obtenir le label « Établissement Adapté aux personnes à mobilité réduite »

ADHÉRENT À LA FFVE, VOUS ÊTES UN MUSÉE, UN HÔTEL, ...

En tant qu'établissement recevant du public, vous devez respecter les normes le rendant accessible à une personne à mobilité réduite.

En validant les différents critères qui permettent d'obtenir notre labellisation, vous êtes certain de bien accueillir ce public souvent oublié. Bien sûr, ces critères ne sont pas limitatifs, et vous pouvez dans votre information en plus du logo préciser :

- si vous disposez d'un(e) référent(e) dédiée à l'information préalable et à l'accueil sur place. (Ce référent sera éventuellement à même de renseigner les personnes porteuses d'autres type de déficience visuelle, auditive, etc sur les conditions éventuelles de leur accueil).
- si vous pouvez mettre à disposition des visiteurs un ou plusieurs fauteuils roulants sur place.



Si vous remplissez favorablement tous les critères listés dans le formulaire de demande de labellisation, vous pourrez alors apposer le logo « Établissement Adapté PMR » sur les différents documents de votre manifestation.

Si par dérogation administrative vous ne remplissez pas tous les critères, vous ne pourrez pas bénéficier de notre certification. Cependant, nous en sommes persuadés, vous pourrez facilement voir quelles sont les adaptations à mettre en place afin d'avoir une réponse positive lors de votre prochaine demande.

VOUS ÊTES UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

La présence de ce logo sur les annonces d'un établissement, pour visiter un musée faire une étape gourmande ou reposante, témoigne de la préoccupation des organisateurs à votre égard et doit vous encourager à en profiter sans crainte.

Ce logo atteste que l'organisateur a tenu compte de vos besoins en termes d'accessibilité et de la présence d'infrastructures adaptées pour l'accueil, le stationnement, la restauration ainsi que les sanitaires avec des fléchages
appropriés.

Bien sûr, le fait de remplir ce formulaire est un engagement sur l'honneur à en appliquer les clauses, et la FFVE se réserve le droit de vérifier son respect lors de visites de délégués par exemple.

Formulaire à compléter et à retourner à
Jean-Gabriel Martin : jean-gabriel.martin@ffve.org

◯ Musée ◯ Autre ERP

Lieux de visite, de réunion ou d'exposition : ◯ oui ◯ non

Accessible en fauteuil : ◯ oui ◯ non

Présence sur place de toilettes « handicapé » : ◯ oui ◯ non

Hébergement : ◯ oui ◯ non

Comprend une ou plusieurs chambres accessibles aux PMR avec salle de bains et toilettes adaptées :

◯ oui ◯ non

Restauration ◯ oui ◯ non

Restaurant(s) : ◯ oui ◯ non accessible aux PMR : ◯ oui ◯ non

Présence de toilettes « handicapé » avec fléchage : ◯ oui ◯ non

Informations sur l'établissement :

N° adhérent FFVE

Nom de l'établissement:

Adresse :

Date : Nom de l'organisme :

Responsable à contacter :

Nom : Prénom :

Téléphone : E-mail :